



Commission Géo-Positionnement

Groupe de travail pour la Mise en Œuvre  
du Décret sur les références géodésiques



## Compte rendu de réunion

23 Février 2017 (10h00 – 12h30)

### IGN Saint-Mandé

#### Présents :

André G. (Shom) ; Andrès L. (AITF/ Métropole Nice Côte d'Azur) ; Bardy J.B. (DGFIP) ; Becirspahic F. (IGN) ; Bertrand F. (IGN) ; Birot F. (SNCF Réseau) ; Branchu S. (IGN) ; Briole P. (ENS) ; Canaud G. (IGN) ; Carnino M. (DGAC/SNIA) ; Cazaubon A. (CEREMA) ; Duquenne F. (AFT) ; Garayt B. (IGN) ; Gattacceca T. (IGN) ; Legouge R. (Shom) ; Lory P. (CNIG) ; Missault A. (Shom) .

*Président : Andrès L.*

*Secrétaire : Canaud G.*

#### **Ordre du jour :** *envoyé par messagerie aux participants*

*10h00 – 10h05 Accueil et mise en place des liaisons télé/vision conf*

*10h05 – 10h15 Introduction / présentation du groupe et des membres / objectifs du GT / programme de la matinée – Ludovic Andrès*

*10h15 – 10h30 Point d'avancement sur le circuit de publication du décret et du premier arrêté – Gilles Canaud / Questions - Discussion*

*10h30 – 10h40 Organisation concernant l'identification et l'ordonnancement des tâches à réaliser – Ludovic Andrès + collaboratif / Question Réponses*

*10h40 – 12h00 Identification des principaux thèmes et éléments / dates de mises en œuvre opérationnelles / première répartition des rôles – Travail collectif*

#### *Savoirs*

- *mise à disposition de documents de référence (à lister)*
- *sites web*

#### *Outils*

- *Logiciels de conversion*
- *Supports dans les autres logiciels (IGN et autres éditeurs) -> communications / anticipation*
- *Base de registre IGNF*
- *RGP*

#### *Données*

*Données IGN et autres fournisseurs / institutions*

#### *Communication*

- *articles / site web CNIG /*
- *séminaire / journée de présentation*

#### *Assistance*

*12h15 – 12h30 Synthèse / discussions / actions à mener pour la prochaine réunion – Ludovic Andrès*



Commission Géo-Positionnement

## Groupe de travail pour la Mise en Œuvre du Décret sur les références géodésiques



**Préambule :** P. Briole rappelle qu'il représente la commission Géopos(-itionnement) du CNIG, et que tous les membres du groupe de travail « mise en œuvre du Décret.. » sont considérés comme appartenant à cette commission.

### **1. Avancement sur le circuit de publication des textes : Gilles Canaud, IGN**

G. Canaud fait un résumé des événements depuis l'été 2016, (*avec un support de présentation en PJ*). On déroule en parallèle le circuit officiel du texte, et l'activité faite ou à venir du GTMOD.

#### Texte du décret :

C'est l'occasion de faire le point sur le fait que l'IGN a déjà terminé un circuit de lecture du décret (22/12/2016) et de la situation de Shom et DGFIP dans le circuit. Chacun doit se renseigner de la situation. A priori l'IGN fut le seul destinataire à la date du jour.

#### Texte de l'arrêté :

Clarification du rôle du CNIG, qui devra donner un avis éclairé sur le texte de l'arrêté (via la commission GEOPOS). Le CNIG devra émettre un avis avant signature.

#### Interventions en séance :

- Dans le texte actuel du Décret, le périmètre est vraiment très large et inclut le souterrain (même si ce n'est pas mentionné explicitement).
  - Les juristes ont conclu à l'utilité d'un nouveau décret plutôt que d'un avenant au décret existant.
  - Afin d'éviter un texte ministériel, il est proposé que l'IGN rédige les arrêtés pour les systèmes terrestres, et le Shom pour la partie maritime. Le Shom ne semble pas partager cet avis, et préférera peut-être travailler sur un arrêté interministériel. En effet, que l'on soit à terre ou en mer, les systèmes géodésiques sont les mêmes. Les références verticales du Shom (zéro hydro etc...) sont toujours rattachés d'une manière ou d'une autre au système de référence vertical local, en France. Tous les observatoires de marée sont rattachés à l'IGN69. Deux arrêtés ne seraient pas complémentaires.
  - Pour l'instant, le Shom n'a pas pu consulter ce projet d'arrêté.
  - Un arrêté unique ferait certainement gagner du temps à la signature et permettrait de réagir plus rapidement aux mises à jour.
  - B. Garayt suggère de retirer les territoires-confettis du projet IGN d'arrêté, car ce qu'on propose pour ces territoires n'est pas conforme au projet de décret.
- Françoise Duquenne précise que la transformation entre NGF-IGN69 et la future réalisation EVRF2018( ?) a été présentée au symposium EUREF 2016. On rappelle qu'INSPIRE mentionne EVRS mais ne précise pas la réalisation.

Ce (ou ces) projet(s) d'arrêtés passeront au CNIG pour avis.



Commission Géo-Positionnement

## Groupe de travail pour la Mise en Œuvre du Décret sur les références géodésiques



A retenir : Concernant le projet de Décret, les représentants du SHOM et de la DGFIP annoncent qu'ils n'ont pas reçu le document après son passage à l'IGN en décembre 2016.

Action : contacter M. Leobet pour savoir si MIG a envoyé le document et si oui à qui le projet de décret revu par l'IGN et communiqué à MIG le 22 décembre a été envoyé dans ces administrations.

D'autre part M. Leobet ne souhaite plus participer aux réunions du groupe de travail, mais il faut continuer à le tenir informé de nos questionnements. → **G. Canaud : février**

Action : vérifier si SHOM Saint-Mandé n'a pas été destinataire de ce document.

→ **G. André : février (fait)**

De manière plus générale, on peut diffuser le projet de décret (et le projet d'arrêté) au Shom, à la DGFIP et aux autres participants au groupe de travail. *Attention : ces documents ne devront pas être joints en annexe au compte-rendu de réunion car celui-ci sera diffusé à tout le monde via le site du CNIG.*

Magali Carnino (DGAC/SNIA) explique que des plans d'exposition au bruit peuvent être publiés encore en Lambert Zone. Bruno répond que justement le nouveau décret ne devrait plus autoriser ce genre d'exceptions. Le décret va concerner des communautés qui ne l'étaient pas jusqu'ici.

### **2. Organisation concernant l'identification et l'ordonnancement des tâches à réaliser :**

L. Andrès propose de reprendre et amender au besoin la liste qu'il a proposé dans l'ordre du jour, de regrouper les tâches et si possible de proposer des contributeurs pour chaque activité.

La priorité sera l'analyse des textes.

Les réunions devront plutôt se focaliser sur des thématiques particulières. On pourra avoir des sous-groupes, avec des réunions restreintes dédiées à certains thèmes.

### **3. Identification des principaux thèmes, dates, répartition des rôles**

Thème 1 : Rédaction du projet d'arrêté :

A. Missault , G. André et R. Legouge (Shom) + G. Canaud (IGN). Ce sous-groupe devra en particulier proposer un arrêté global ou un arrêté pour chaque ministère.

*Il s'agira, en particulier de traiter les points suivants :*

*Pour l'instant le ministère de la Défense n'a pas sollicité le Shom pour la rédaction d'un arrêté.*

*Le service qui sera concerné pour la rédaction d'un arrêté avec un aspect défense ne couvre que la partie maritime : L'IGN couvre la partie terrestre, mais couvre-t-il la partie défense qui se trouve sur terre ? (28<sup>ème</sup> GG).*

*De même le Shom devra-t-il couvrir plus que la partie défense ? On pense notamment aux entreprises de prospection pétrolières, d'hydrographie, d'archéologie sous-marine etc...*



Commission Géo-Positionnement

## Groupe de travail pour la Mise en Œuvre du Décret sur les références géodésiques



→ **Action : mars 2017**

### Thème 2 : Les documents pédagogiques

Ces documents portent sur les systèmes, les réalisations, les transformations (avec leurs paramètres)  
Certains documents réglementaires et pédagogiques pourront apparaître sur le site du CNIG (à condition qu'ils ne soient pas trop techniques).

L'élargissement du périmètre de l'arrêté oblige à faire un effort de pédagogie, et à rappeler les notions de base.

G. Canaud rappelle qu'il existe déjà beaucoup de choses sur le site de géodésie de l'IGN. Il y a déjà un glossaire avec des liens « pour en savoir plus ».

F. Becirspahic propose de créer un compte Wikipédia pour mettre à jour les pages de l'encyclopédie en ligne concernées (en particulier y introduire les liens qui pointent vers les « bons » documents)

On évoque la rédaction d'un document (PDF) introductif qui chapeaute tout le reste, et s'adresse aux débutants et aux non-géodésiens qui vont avoir besoin de se servir de ces concepts après la publication du décret et des arrêtés. Ce document général renverra à des documents plus complets et plus techniques.

F. Duquenne et R. Legouge (pour la partie maritime) sont volontaires pour rédiger ce document de base. F. Becirspahic, M. Carnino, P. Lory, L. Andres, F. Birot et J.B. Bardy acceptent de le relire. Il faudra soigner la mise en forme graphique une fois le consensus obtenu sur le contenu. Nous passerons éventuellement par la DIRCOM pour le rendre plus attrayant (autres pistes : X. Della Chiesa au SGN ou P. Vergez à la mission CNIG).

→ **Action : F Duquenne initie un premier jet du document, juin**

Pour les 'savoirs' sur la géodésie, G. Canaud fait une liste des sites avec informations à jour.

→ **Action : G.Canaud, juin**

### Thème 3 : Les outils

A cette occasion, l'IGN prévoit de mettre en place des outils de passage entre ITRF2008 (et bientôt ITRF2014) à n'importe quelle époque et les références légales.

L'outil en ligne n'existe pas encore. Il sera basé sur Circé v5 qui permettra le changement d'ITRF vers les référentiels légaux, mais restant un outil « grand public » il ne proposera pas les transformations entre différents ITRFs. La sortie de Circé v5 est annoncée pour le premier semestre 2017, et inclura l'outil de transformation en ligne.

On devra ajouter EVRF2000 et EVRF2007 dans Circé France, avec la transformation constante pour passer à NGF-IGN69.

→ **Action : T. Gattacceca**



Commission Géo-Positionnement

## Groupe de travail pour la Mise en Œuvre du Décret sur les références géodésiques



IGN/SGN/PMC fait la recette de Circé v5

→ **Action : T.Gattacceca**

B. Garayt précise qu'un autre outil de référence permettant les transformations entre ITRF sera disponible sur le site IGN de l'ITRF d'ici la fin 2017. Mais ceci ne fait pas partie du périmètre du décret ou des arrêtés. IGN/SGN/PMM crée l'outil en ligne

→ **Action : B.Garayt**

### Thème 4 : Assistance aux éditeurs de logiciels

Dans ce cadre il y a l'évolution des registres. Sans oublier, dit F. Becirspahic, Proj 4 et le monde Open Source.

P.Brïole suggère aussi de profiter de la dynamique française pour inspirer nos camarades européens, grâce aux ressources et outils mis en ligne (en anglais !)

T. Gattacceca prévient l'EPSG des changements dans le registre IGNF, et met à jour les liens vers le registre EPSG dans IGNF tous les deux ans.

→ **Action : T. Gattacceca**

### Thème 5 : Production des données dans les systèmes légaux

Sans rentrer dans le détail pour des actions à court terme, on fixe les grandes lignes :

L'IGN produit des données en suivant le système officiel légal, la géodésie (réseaux matérialisés et permanents) a anticipé par une double diffusion sur le système légal actuel et sur le système usuel RGAF09 pour une période de 3 ans.

La DGFIP basculera ses données à l'issue de la publication du décret.

Le Shom ne suit pas toujours les décrets car il doit suivre les recommandations de l'OHI. Seules les cartes marines sont dans le WGS84. Le reste des produits sont dans le système légal (BathyElli, MNT, ... par exemple)

### Thème 6 : Communication

On verra plus tard, quand nous aurons avancé sur les autres aspects. Il existe déjà des choses sur le site de géodésie de l'IGN.

P. Briole (ENS) rappelle que la prochaine plénière du CNIG a lieu début octobre.

## **4. Publication, dates et invitation à prochaine réunion**

Le groupe est maintenant fourni de manière suffisante. Sur les 71 personnes sollicitées au début, le secrétaire :

- propose de réduire la liste des participants aux personnes qui ont répondu (présent ou absent) à la dernière invitation.
- invite les participants à contacter quelques éventuels 'oubliés' potentiels.



Commission Géo-Positionnement

## Groupe de travail pour la Mise en Œuvre du Décret sur les références géodésiques



- envoie un sondage pour la prochaine réunion fin juin, à répondre avant le 15 avril . On ne fixe pas de date en séance.
- fait parvenir le CR sans PJ au webmestre du site CNIG.
- fait parvenir les documents de travail aux différents groupes sur demande.
- met une brève sur le site geodesie.ign.fr

➔ **Action : G.Canaud 24 février**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

---